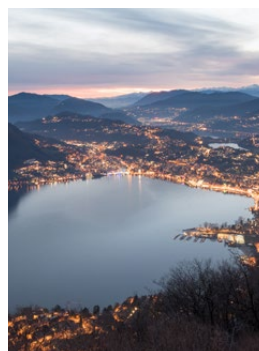




Rapport financier 2025



Rapport annuel



Gouvernance
d'entreprise



Rapport de
durabilité

Rapport financier

28 Rapport de situation

- 28 Modèle d'affaires réglementaire
- 30 Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)
- 31 Évaluation des risques
- 33 Perspectives
- 34 Perspectives financières

35 Comptes annuels Swiss GAAP RPC

- 35 Compte de résultat
- 36 Bilan
- 37 Tableau des flux de trésorerie
- 38 Évolution des fonds propres
- 39 Annexe
- 57 Rapport de l'auditeur indépendant

64 Comptes annuels statutaires

- 64 Compte de résultat
- 65 Bilan
- 67 Tableau des flux de trésorerie
- 68 Annexe
- 79 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 80 Rapport de l'organe de révision

Vous trouverez également le rapport annuel en version en ligne à l'adresse:

www.report.swissgrid.ch



Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l’art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Concept-cadre, chiffres 7 et 34).

Modèle d'affaires réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l’électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d’électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d’échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d’électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEI) et l’ordonnance sur l’approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l’approvisionnement en électricité en Suisse, l’ordonnance sur une réserve d’hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en 2023. La durée de validité de cette ordonnance a été prolongée jusqu’à fin 2030 par le Conseil fédéral en octobre 2025.

La Commission fédérale de l’électricité ECom contrôle l’application de la LApEI, de l’OApEI et de l’OIRH. L’ECom est l’autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l’électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s’opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l’approvisionnement en électricité en Suisse relève de l’intérêt du grand public, qu’une législation correspondante a été mise en place et que l’application de ces lois est surveillée par l’autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d’assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L’entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l’étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d’autres prestations de services dans le cadre de l’exploitation interconnectée européenne et suisse, par exemple la gestion de groupes-bilan ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l’approvisionnement en électricité en Suisse.

Ces activités constituent l’activité principale de Swissgrid.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid

Swissgrid accomplit également les tâches qui lui ont été confiées par la Confédération. Celles-ci comprennent d’une part les mesures définies dans l’OIRH visant à améliorer la sécurité d’approvisionnement et, d’autre part, les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LApEI (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d’acier et d’aluminium revêtant une importance stratégique.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l’activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l’autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L’ECom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l’imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d’exploitation et de capital d’un réseau sûr, performant et efficace. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l’OApEI incluent également un bénéfice d’exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est également appelée «cost plus»: «cost» représente le principe de couverture des coûts et «plus» le bénéfice d’exploitation. Le principe de couverture des coûts s’applique aux coûts imputables conformément à l’OIRH.

Coûts d’exploitation et de capital imputables

Les coûts d’exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l’exploitation. Citons par exemple les coûts d’entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel, ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques pour l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux, Pertes de transport et Énergie réactive) et le segment Coûts solidaires dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt réglementaire à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours. En revanche, la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires aux activités du segment Réserve d'électricité régies par l'OIRH s'effectue au taux de rendement des fonds étrangers $t+0$ inclus dans le $WACC_{t+0}$.

Les BNV comprennent notamment les installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), les immobilisations incorporelles ainsi que le fonds de roulement net calculé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre coûts réels et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Les différences de couverture sont rémunérées conformément aux exigences réglementaires. Les déficits peuvent être rémunérés et les excédents doivent l'être.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation de l'activité principale et au segment des coûts solidaires multipliés par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$, aux valeurs patrimoniales nécessaires aux activités du segment Réserve d'électricité régies par l'OIRH multipliées par le taux de rendement des fonds étrangers $t+0$ inclus dans le $WACC_{t+0}$ et aux différences de couverture intervenues depuis 2024 rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers $t+2$ inclus dans le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture résultant de l'activité principale jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent être rémunérées de manière inchangée au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBI. Les différences de couverture résultant des activités régies par l'OIRH jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). L'application des exigences réglementaires permet d'obtenir un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

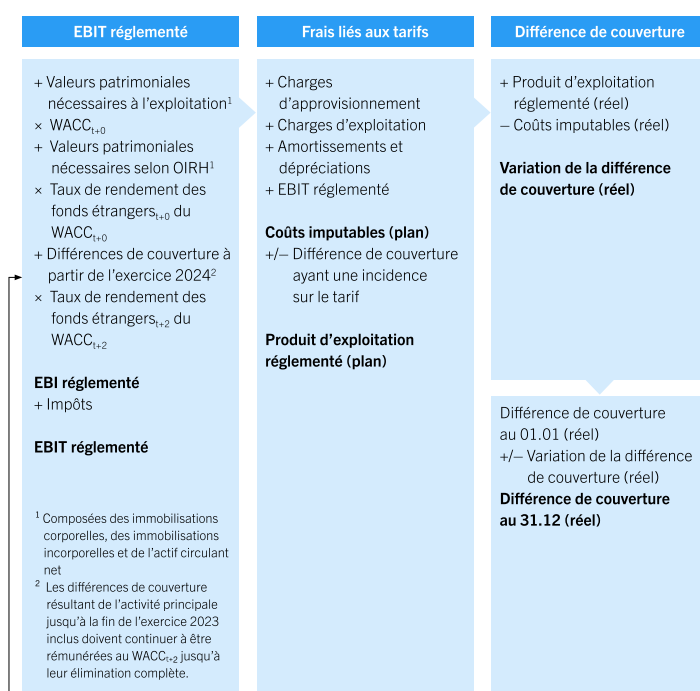
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est fixé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Lors de sa séance du 12 février 2025, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'OAPeI visant à adapter le mode de calcul du WACC. Ce nouveau mode de calcul accroît la volatilité en fonction de la situation générale des taux d'intérêt. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de fonds de tiers de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'affaires réglementaire



GRI 201-1

Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2025 sur tous les segments s'élève à CHF 1483,5 millions. Cela représente, par rapport aux CHF 1825,1 millions de l'exercice précédent, une baisse de CHF 341,6 millions. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique par la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF -108,1 millions) et Pertes de transport (CHF -76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF -76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF -70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'ECom, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Charges d'approvisionnement

S'élevant à CHF 462,6 millions, les charges d'approvisionnement diminuent de CHF 221,9 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 684,5 millions). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage, qui ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF -88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF -71,1 millions). Des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité s'élève à CHF 138,8 millions, soit une diminution de CHF 506,4 millions par rapport à la valeur de l'exercice précédent (CHF 645,2 millions). Cette diminution est due à la baisse du tarif de la réserve d'électricité (de 1.20 à 0.23 ct./kWh). Les coûts d'acquisition de la réserve d'électricité s'élèvent à CHF 205,1 millions, soit CHF 18,6 millions de plus que l'exercice précédent (CHF 186,5 millions). Cette augmentation résulte de la hausse des coûts liés à la mise en réserve des centrales de réserve.

Avec l'entrée en vigueur de la LApEl révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous

revue dans les coûts solidaires, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. En outre, les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure doivent également être pris en compte dans le segment des coûts solidaires à partir de cet exercice. Ces coûts ont été comptabilisés dans le segment Services système généraux / Énergie d'ajustement au cours de l'exercice précédent. Les coûts d'acquisition des coûts solidaires s'élèvent à CHF 103,2 millions. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 327,1 millions, soit une augmentation de CHF 21,4 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 305,7 millions). Les dépenses liées aux matériel et prestations de tiers ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des dépenses pour les travaux de maintenance et les indemnités de servitude versées aux propriétaires fonciers dans le secteur du réseau, ainsi que de l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels. En outre, la mise en œuvre systématique des mesures définies dans la Stratégie 2027 entraîne une augmentation des charges de personnel. Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle en 2025 est de 836,6 FTE (exercice précédent: 784,1 FTE).

Les amortissements planifiés sur les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à CHF 168 millions pour l'exercice et ont augmenté de CHF 7,1 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des actifs immobilisés.

Différences de couverture

Au cours de l'exercice 2025, l'activité principale génère un excédent net (excédents cumulés moins déficits cumulés) de CHF 466,8 millions (contre un excédent net de CHF 582,8 millions l'exercice précédent). Les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transports enregistrent notamment des excédents de CHF 249,9 millions et CHF 134 millions respectivement en raison de la baisse des coûts d'acquisition. Les tâches confiées par la Confédération à Swissgrid ont entraîné des déficits de CHF 171,7 millions au cours de l'exercice sous revue en raison de la hausse des coûts d'acquisition (exercice précédent: excédents de CHF 441,2 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Au 31 décembre 2025, l'EBIT s'élève à CHF 117,6 millions (contre CHF 139,1 millions l'exercice précédent). La baisse de l'EBIT s'explique par la réduction des déficits imposée par la réglementation et par la rémunération plus faible des différences de couverture qui en résulte. Après déduction du résultat financier de CHF 9,5 millions et des charges d'impôts de CHF 16,4 millions, le résultat de l'entreprise s'élève à CHF 91,7 millions au 31 décembre 2025 (exercice précédent: CHF 103,8 millions).

Bilan

Le total du bilan (hors postes gérés à titre fiduciaire) a diminué de CHF 149,2 millions par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à

CHF 3640 millions, en raison de la réduction des déficits. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire et tenant compte des différences de couverture nettes s'élève à 42,5% au 31 décembre 2025, contre 37,6% au 31 décembre 2024.

Tableau des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice sous revue, le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est positif et s'élève à CHF 818,9 millions (exercice précédent: flux de trésorerie positif de CHF 1125,7 millions). Cette variation s'explique par la baisse du chiffre d'affaires net.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 356,6 millions, Swissgrid a de nouveau enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 323,7 millions). Par ailleurs, des placements à court terme sous forme de dépôts à terme d'un montant de CHF 325 millions ont été effectués. En revanche, contrairement à l'exercice précédent, CHF 156,8 millions provenant des revenus de ventes aux enchères ont été utilisés pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport, conformément aux directives de l'EICOM, ce qui a entraîné un flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de CHF -523 millions (exercice précédent: CHF -316,8 millions).

En raison d'un flux élevé de trésorerie résultant des activités d'exploitation, des dettes financières d'un montant de CHF 405,2 millions ont pu être remboursées au cours de l'exercice sous revue. Après déduction des dividendes versés et des intérêts payés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent en 2025 à CHF -473,6 millions (exercice précédent: CHF -565,6 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Cette gestion des risques porte sur toute l'organisation sans ses participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux à gérer les risques en toute connaissance de cause, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer les risques en toute connaissance de cause à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. L'équipe Risk & Resilience gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des procédures pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent tous les six mois les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le réseau de transport de Swissgrid n'a enregistré aucune défaillance au cours de l'exercice sous revue. Des risques résiduels subsistent pour la fin de l'hiver 2025/2026 en raison de l'interruption de la centrale nucléaire de Gösgen, des niveaux de stockage de gaz plutôt bas en Europe, de la situation géopolitique et de la possibilité d'un hiver exceptionnellement froid. Les effets de la situation géopolitique tendue, les événements climatiques extrêmes (sécheresse persistante et «black-out» en Europe, épisode prolongé de production éolienne et photovoltaïque quasi nulle) ou les défaillances de grandes centrales électriques peuvent cependant toujours accentuer le risque. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

De même, les effets de la transformation du système énergétique entraînent une augmentation des risques. Des flux de charge exceptionnellement élevés en provenance d'Europe (en raison de la volatilité croissante de la production d'énergie) et des prévisions imprécises de la part des partenaires de marché conduisent, en particulier en combinaison avec des consignations d'éléments d'infrastructure (entretien ou extension de projet), à des situations de réseau à la résilience réduite. Une multitude de mesures topologiques ainsi que le recours à des mesures de redispatch nationales et internationales et à l'énergie de réglage sont nécessaires pour garantir l'exploitation du réseau. Le recours à ces mesures entraîne à son tour une augmentation des coûts pour Swissgrid.

Les autres facteurs de risques pour Swissgrid sont les influences de la nature, le contexte politique et réglementaire national et international, les aspects humains et techniques ainsi que la complexité croissante et la dépendance vis-à-vis de tiers. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport. Cependant, la dépendance croissante à l'égard de systèmes TIC complexes et interconnectés et leur vulnérabilité aux cyberrisques comportent également des risques pour la sécurité des réseaux et des systèmes et, par conséquent, pour la sécurité d'approvisionnement.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le réseau de transport suisse fait partie du réseau interconnecté d'Europe continentale et est relié à l'étranger par 41 lignes transfrontalières. L'étroit maillage du système électrique et la collaboration menée avec les partenaires européens contribuent de manière

déterminante à la sécurité d’approvisionnement de la Suisse. Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu’international.

La Suisse a besoin d’un accord sur l’électricité avec l’UE. Celui-ci renforce la place économique suisse et améliore la sécurité d’approvisionnement ainsi que la stabilité du réseau. En outre, cet accord sur l’électricité permet à tous les acteurs du marché suisse d’accéder facilement au marché européen de l’électricité. La Suisse obtient une sécurité juridique et peut participer au développement du marché européen de l’électricité.

En attendant la mise en œuvre de cet accord, des flux d’électricité non planifiés continuent de peser sur le réseau de transport suisse. Ces flux sollicitent l’infrastructure et nuisent à la stabilité du système ainsi qu’à la capacité d’importation. À titre de solution transitoire, Swissgrid conclut des accords de droit privé avec d’autres gestionnaires de réseau de transport et d’autres zones de calcul de capacité. Le succès de cette démarche n’est toutefois pas garanti, car des questions essentielles doivent être réglées au niveau politique et échappent donc à la sphère d’influence de Swissgrid. De tels accords de droit privé ne peuvent donc pallier un accord sur l’électricité qu’à moyen terme.

L’accord sur l’électricité fait partie du paquet Suisse-UE. Les négociations entre la Suisse et l’UE concernant le paquet global, y compris l’«accord sur l’électricité», ont abouti en décembre 2024. La consultation sur le paquet global s’est déroulée du 13 juin au 31 octobre 2025. En 2025, Swissgrid a entamé en interne la phase conceptuelle du projet «Mise en œuvre de l’accord sur l’électricité», a analysé les différents scénarios possibles et a procédé à une évaluation des risques.

Sécurité d’approvisionnement côté réseau

Une panne de courant à grande échelle, comme celles qui ont touché la péninsule ibérique en avril, la Macédoine en mai et la République tchèque en juillet 2025, entraînerait également des dommages économiques considérables en Suisse. C’est pourquoi Swissgrid doit garantir la disponibilité du réseau de transport à tout moment. Outre les ressources humaines, une infrastructure de réseau intacte et la disponibilité des systèmes informatiques et de communication sont des conditions préalables importantes pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l’exploitation du système. Une gestion adéquate ainsi que la formation continue et le perfectionnement professionnel du personnel garantissent que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière appropriée à chaque situation et restent disponibles à long terme.

Une autre condition préalable à la sécurité d’approvisionnement est la disponibilité de capacités de réglage et de redispatch afin de pouvoir compenser les écarts à court terme entre la production et la consommation ou faire face aux congestions du réseau. Dans le contexte de la transformation du système énergétique, le passage de grandes centrales thermiques (centrales nucléaires), qui fournissent

de l’énergie électrique de manière constante et déterministe, aux centrales solaires et éoliennes, décentralisées et volatiles, rend de plus en plus difficile la garantie de ces conditions.

Les événements récents montrent également que les instabilités de tension augmentent dans plusieurs pays européens. Le rapport factuel d’ENTSO-E (publié le 3 octobre 2025) sur le black-out généralisé qui a touché la péninsule ibérique le 28 avril 2025 considère les problèmes de tension comme la cause principale. En raison de l’étroit maillage du réseau interconnecté européen, les problèmes de tension peuvent avoir des répercussions directes et indirectes sur la sécurité d’approvisionnement côté réseau en Suisse. Swissgrid a pris diverses mesures afin de mieux tenir compte du maintien de la tension dans la planification opérationnelle et de le contrôler plus activement dans l’exploitation du réseau.

Swissgrid prend des mesures préventives contre les attaques physiques afin de protéger son personnel, ses infrastructures et ses installations. Cela comprend la sécurisation des bâtiments et des postes de couplage ainsi que le contrôle des accès. Swissgrid actualise en permanence son analyse des menaces; en 2025, elle a mis davantage l’accent sur les dangers émanant de formes d’action hybrides (comme les drones). Swissgrid échange sur ces thèmes avec d’autres exploitants d’infrastructures critiques en Suisse et en Europe.

La menace de cyberattaques reste élevée, notamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d’attaque, ainsi que de l’interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d’identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures et d’organisations d’urgence dans le cas extrême d’une défaillance d’infrastructures ou de systèmes critiques ou d’une incapacité de réglage du réseau. En 2025, des exercices ont à nouveau été organisés avec des partenaires de la branche et les autorités. Citons par exemple les exercices réguliers de reconstruction du réseau organisés en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport étrangers.

Capacité de réseau

Plusieurs risques existent en raison du vieillissement progressif des composants d’infrastructure existants et de l’augmentation des flux de charge sur le réseau. Swissgrid recense systématiquement l’état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de rénovation. La planification du développement de la capacité de réseau se base sur des scénarios. Ces derniers s’appuient sur des valeurs cibles futures pour les technologies de production et les groupes de consommateurs, qui tiennent compte de la transformation du système énergétique. D’importants travaux dans le cadre du développement du réseau stratégique restent marqués par de longues procédures d’autorisation et de nombreuses oppositions, ce qui complique l’élimination de congestions du réseau. En ce qui concerne les procédures d’autorisation, Swissgrid mise avant tout sur le dialogue avec les parties concernées. Toutefois, les projets d’infrastructures

étant généralement plutôt mal acceptés, Swissgrid doit s'attendre à des oppositions et, par conséquent, à des procédures d'autorisation retardées. Dans ce contexte, Swissgrid salue la volonté du Conseil fédéral de simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation avec le projet de loi «Réseau express». À la suite de la consultation sur ce projet, le principe de la ligne aérienne a été retiré du paquet législatif. Au cours de l'exercice sous revue, il a toutefois été réintroduit dans le projet de loi par les commissions parlementaires. Cela s'explique notamment par le fait que Swissgrid a pu démontrer, dans le cadre de l'«étude sur les câbles en Suisse», les avantages des lignes aériennes pour une exploitation efficace et sûre du réseau. Il s'agit là d'une étape importante pour que le réseau de transport puisse suivre le rythme de la transformation du système énergétique.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs et instruit les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Le mot d'ordre est «Safety First». Swissgrid investit donc dans ce domaine. À l'été 2025, Swissgrid a ainsi obtenu le renouvellement de la certification «Safety Culture Ladder» (SCL) niveau 3. De plus, 14 prestataires de services de Swissgrid ont obtenu la certification SCL et d'autres sont en cours de certification. En outre, la quatrième édition des Safety and Security Days a été organisée en 2025 pour sensibiliser l'ensemble du personnel de Swissgrid à la question de la sécurité et à différents sujets clés y afférents.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La gestion financière ordinaire de l'activité principale et des tâches confiées à Swissgrid par la Confédération peut, en fonction du volume financier et du moment, conduire Swissgrid à devoir financer ces fonds à court terme, car ils ne sont perçus qu'en aval via les tarifs. Swissgrid anticipe en permanence cette évolution et prend des mesures à un stade précoce afin de garantir la liquidité à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières et les groupes-bilan font l'objet d'une vérification constante. Ils sont surveillés et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie font l'objet d'un suivi régulier.

L'adaptation du mode de calcul du WACC adoptée en 2025 par le Conseil fédéral à la suite d'une modification de l'OApEI entraîne une volatilité accrue du taux d'intérêt théorique. En particulier, dans les phases de taux d'intérêt bas et de paramètre bêta faible, il en résulte un WACC plus faible et, par conséquent, un résultat d'entreprise plus faible. Dans ces circonstances, l'attractivité des investissements dans l'infrastructure du réseau pourrait également diminuer à l'avenir.

Perspectives

Perspectives stratégiques

La transformation du système énergétique modifie considérablement les conditions générales pour les gestionnaires de réseau de transport. En Suisse et en Europe, l'injection à partir de nouvelles sources renouvelables est en augmentation. Décentralisée, cette production est plus difficile à planifier que la production des grandes centrales dont la puissance en ruban est stable. Cela impose de nouvelles exigences en matière d'exploitation du réseau, auxquelles la Stratégie 2027 répond.

Intégration de l'énergie photovoltaïque

Alors que le développement de la production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque (PV) progresse en Suisse, la disponibilité des données PV et la qualité des prévisions sont à la traîne. Cela affecte la stabilité du réseau et peut obliger Swissgrid à recourir à une énergie de réglage pour compenser les déséquilibres. En collaboration avec ses partenaires industriels, Swissgrid a lancé des projets visant à améliorer la précision des prévisions dans le domaine de l'énergie PV et à exploiter la flexibilité des technologies de production décentralisées et des consommateurs (par exemple les installations PV, les pompes à chaleur, les véhicules électriques) pour garantir la sécurité de l'exploitation du réseau.

Développement du marché suisse de l'énergie de réglage

Swissgrid est notamment chargée d'acquiescer des produits de réglage de la fréquence afin d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Depuis la publication de la dernière feuille de route en matière d'équilibrage (Balancing Roadmap) en 2018, les systèmes énergétiques et les marchés de Balancing en Suisse et en Europe ont connu des changements et des évolutions rapides; en Suisse, cette évolution est largement influencée par la forte croissance de la production photovoltaïque. Les marchés de Balancing, par le biais desquels les produits de réglage de fréquence sont acquis, doivent donc être continuellement contrôlés et développés. La nouvelle Balancing Roadmap, que Swissgrid a publiée au début de l'année 2026, décrit en détail les défis et les solutions que Swissgrid envisage.

Maintien de la tension

La transformation du système électrique nécessite également un développement continu dans le domaine du maintien de la tension (utilisation d'énergie réactive). La part d'énergie photovoltaïque a autant d'influence sur le maintien de la tension dans le réseau de transport que la part croissante de lignes câblées souterraines ou de câbles dans les tunnels. Swissgrid construit par exemple des installations de compensation supplémentaires afin de pouvoir absorber les besoins croissants en puissance réactive.

Raccordements au réseau pour les batteries et les centres de données

Les demandes de raccordement direct de batteries de grande capacité et de centres de données au réseau de transport vont augmenter au cours des prochaines années. Un tel raccordement au réseau est complexe et nécessite plusieurs années, de la planification à la mise en service. La nouvelle technologie doit être intégrée avec précision dans le réseau de transport existant sans en compromettre la stabilité. À cet effet, Swissgrid a publié au cours de l'exercice sous revue les exigences minimales imposées au raccordement des grandes batteries de stockage au réseau de transport. Celles-ci constituent une technologie clé pour l'avenir du système énergétique. Les batteries de stockage peuvent absorber et restituer de l'énergie de manière flexible et contribuent ainsi à maintenir l'équilibre entre la production et la consommation.

Cyberrisques et protection du réseau de transport

Les menaces pesant sur les gestionnaires de réseau de transport se sont accentuées ces dernières années. Outre les cyberattaques, les attaques physiques contre les infrastructures réseau occupent une place de plus en plus importante dans les considérations de sécurité, comme le montrent des exemples dans divers pays de l'UE.

Swissgrid prend ces événements au sérieux et s'efforce en permanence d'identifier ces dangers à un stade précoce. Un pilier central de la stratégie de sécurité est l'échange intensif avec des partenaires à différents niveaux: en Suisse, Swissgrid entretient des contacts étroits avec d'autres exploitants d'infrastructures critiques et avec les instances compétentes de la Confédération. Au niveau européen, un échange régulier d'informations a lieu avec les autres gestionnaires de réseaux de transport et au sein des instances spécialisées d'ENTSO-E, l'association des gestionnaires de réseaux de transport européens.

Cet échange permet d'analyser collectivement les menaces, de partager les bonnes pratiques et de développer de manière coordonnée les mesures de protection, afin d'assurer un réseau de transport sûr et résilient.

Recherche et développement

Afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et avec efficacité, Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2040», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Au total, Swissgrid va investir environ CHF 5,5 milliards dans le réseau de transport d'ici à 2040. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards de manière appropriée. En conséquence, l'horizon de planification à moyen terme prévoit des investissements dans le réseau de l'ordre d'environ CHF 300 à 400 millions par an.

Coûts d'exploitation

Au cours de l'année 2023, Swissgrid a lancé la Stratégie 2027 et donc une nouvelle période stratégique de cinq ans. Avec la Stratégie 2027, Swissgrid aborde les défis liés à la transformation fondamentale du système énergétique. La mise en œuvre de ces mesures entraîne, outre une augmentation des investissements, une hausse des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'affaires réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant du BNV ainsi que du WACC, c'est-à-dire du taux de rendement des fonds de tiers du WACC. Le WACC communiqué par le DETEC pour l'année 2026 s'élève à 3,43%, soit 0,55% de moins que le WACC pour l'année 2025. Par conséquent, l'EBIT ou le résultat de l'entreprise pour l'année 2026 devrait être inférieur à celui de 2025.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires net	4, 31	1 483,5	1 825,1
Autre produit d'exploitation	5, 31	27,2	18,7
Variation des différences de couverture	16, 31	-466,8	-582,8
Prestations propres à l'actif		31,4	29,2
Total des produits d'exploitation		1 075,3	1 290,2
Charges d'approvisionnement	6, 31	462,6	684,5
Marge brute		612,7	605,7
Charges de matériel et prestations de tiers	8	138,8	120,1
Charges de personnel	9	155,6	145,4
Autres charges d'exploitation	10	32,7	40,2
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		285,6	300,0
Amortissements sur immobilisations corporelles	14	141,4	137,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles	14	26,6	23,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) ¹	31	117,6	139,1
Produits financiers	11	3,3	3,6
Charges financières	12	12,8	19,2
Résultat avant impôts		108,1	123,5
Impôts sur le bénéfice	13	16,4	19,7
Résultat de l'entreprise		91,7	103,8

¹ Correspond au résultat de l'entreprise avant produits financiers, charges financières et impôts sur le bénéfice (EBIT).

Résultat par droit de participation

CHF	2025	2024
Résultat de l'entreprise	91 632 451	103 767 254
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	334 495 151	334 495 151
Résultat non dilué par action	0.27	0.31
Résultat non dilué par action	0.27	0.31

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations corporelles	14	2 411,6	2 397,4
Immobilisations incorporelles	14	156,9	140,2
Immobilisations financières	15	5,0	5,0
Déficits à long terme	16	194,3	134,0
Actif immobilisé		2 767,8	2 676,6
Actifs détenus à titre fiduciaire	17	37,2	98,1
Déficits à court terme	16	42,2	209,3
Stocks		2,9	2,5
Créances résultant de livraisons et de prestations	18	222,0	414,1
Autres créances	19	352,8	19,2
Comptes de régularisation actifs	20	74,9	112,7
Liquidités		177,4	354,8
Actif circulant		909,4	1 210,7
Actif		3 677,2	3 887,3

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Capital-actions		334,5	334,5
Réserves de capitaux		431,2	431,2
Réserves de bénéfice		700,7	660,9
Fonds propres		1 466,4	1 426,6
Engagements financiers à long terme	21	1 218,9	1 620,9
Provisions à long terme	22	28,9	31,5
Excédents à long terme	16	188,3	–
Fonds de tiers à long terme		1 436,1	1 652,4
Passifs détenus à titre fiduciaire	17	37,2	98,1
Engagements financiers à court terme	21	402,0	405,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations		164,1	179,3
Autres engagements	23	9,6	27,3
Comptes de régularisation passifs	24	161,8	98,3
Provisions à court terme	22	–	0,1
Fonds de tiers à court terme		774,7	808,3
Fonds de tiers		2 210,8	2 460,7
Passif		3 677,2	3 887,3

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2025	2024
Résultat de l'entreprise		91,7	103,8
Charges financières	12	12,8	19,2
Produits financiers	11	-3,3	-3,6
Impôts sur le bénéfice courants	13	18,7	21,7
Amortissements	14	168,0	160,9
Variation des stocks		-0,4	-1,6
Variation des provisions	22	-2,7	-2,0
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	18	192,1	-191,8
Variation des autres créances	19	-8,6	-0,2
Variation des comptes de régularisation actifs	20	37,8	-0,8
Variation des différences de couverture	16, 31	295,1	1 024,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-15,2	6,5
Variation des autres engagements à court terme	23	-17,7	13,8
Variation des comptes de régularisation passifs	24	70,9	-3,5
Intérêts perçus		1,4	2,0
Impôts payés		-21,7	-22,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		818,9	1 125,7
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles	14	-312,5	-287,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau	4	156,8	-
Subventions publiques	29	0,9	6,2
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	14	-154,8	-281,1
Investissements dans des immobilisations incorporelles	14	-44,1	-36,4
Investissements d'immobilisations financières	19	-325,0	-
Dividendes reçus		0,9	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-523,0	-316,8
Variation des engagements financiers à court terme		-55,2	-510,0
Remboursement d'emprunts		-350,0	-
Intérêts payés		-16,5	-25,6
Dividendes versés		-51,9	-30,0
Flux de trésorerie des activités de financement		-473,6	-565,6
Influence de la conversion des devises sur les liquidités		0,3	0,4
Variation des liquidités		-177,4	243,7
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		354,8	111,1
Liquidités à la fin de l'exercice		177,4	354,8
Variation des liquidités		-177,4	243,7

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Évolution des fonds propres

Fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2023	334,5	431,2	587,1	1 352,8
Versement de dividendes	–	–	–30,0	–30,0
Résultat de l'entreprise 2024	–	–	103,8	103,8
État au 31.12.2024	334,5	431,2	660,9	1 426,6
Versement de dividendes	–	–	–51,9	–51,9
Résultat de l'entreprise 2025	–	–	91,7	91,7
État au 31.12.2025	334,5	431,2	700,7	1 466,4

Structure du capital

	31.12.2025	31.12.2024
Capital-actions en CHF	334 495 151	334 495 151
dont nombre d'actions nominatives à CHF 1	334 495 151	334 495 151
Capital-actions conditionnel en CHF	112 939 487	112 939 487
dont nombre d'actions nominatives à CHF 1	112 939 487	112 939 487
Part non distribuable des réserves de bénéfices et de capital en CHF	167 247 575	167 247 575

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Annexe

1. Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2025 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le fonds Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les postes de chiffre d'affaires et d'approvisionnement de l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux / Énergie d'ajustement, Pertes de transports et Énergie réactive) résultent des activités définies dans la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Ils comprennent les prestations visant à garantir une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, en particulier les services système et la gestion des groupes-bilan.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui

ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: 15 à 60 ans
- Sous-stations: 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les droits d'utilisation comprennent les servitudes et les droits d'utilisation d'installations à usage mixte indemnisés une seule fois avant le 1^{er} juin 2019.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À chaque date de clôture, il est vérifié s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement qui ne sont pas dépréciables. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimo-

niales commence dès leur achèvement ou dès qu'elles sont en état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée maximale de 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à la CPE Caisse de Pension Energie (institution collective de la branche). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Sont affiliés à cette institution de

prévoyance l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. De même, les membres du Conseil d'administration doivent être assurés dans l'institution de prévoyance aux conditions définies dans le règlement de prévoyance de la CPE Caisse de Pension Energie. Toutes les personnes affiliées à l'institution de prévoyance sont assurées en cas d'invalidité et de décès. À partir du 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire, elles sont également assurées pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités à la suite d'un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année résultant d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges de personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (notamment la représentation dans les comités, la possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les entreprises sur lesquelles Swissgrid exerce une influence déterminante entrent également dans la catégorie des proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches. Dans la mesure où les relations entretenues avec les proches sont effectives et importantes, elles sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

Le rapport sectoriel s'appuie sur la structure de reporting interne de l'entreprise et se compose des segments de l'activité principale, des tâches confiées à Swissgrid par la Confédération et de la gestion des congestions.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

Subventions publiques

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid peut bénéficier de subventions publiques liées à la valeur patrimoniale ou au résultat, sous forme de participations aux coûts liés à des projets. Les subventions publiques liées à la valeur patrimoniale sont compensées par l'actif au moment où elles sont reçues. Les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat. La nature et le montant des subventions publiques comptabilisées sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels.

2. Principes réglementaires

Différences de couverture (excédents et déficits)

Conformément à l'art. 14 LApEl et à l'ordonnance sur la réserve d'hiver (OIRH), les coûts liés à l'utilisation du réseau doivent être répartis entre les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures en tant que charges ou produits. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT de l'activité principale

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de l'activité principale est défini pour les coûts imputables à l'art. 15 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et pour la rémunération des différences de couverture générées à partir de l'exercice 2024 à l'art. 18a de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl). L'EBIT est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture qui apparaîtront à compter de l'exercice 2024 au taux de rendement des fonds étrangers $_{t+2}$ inclus dans le $WACC_{t+2}$ et aux

impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Conformément à la directive 03/2024 de l'EiCom, les différences de couverture doivent être rémunérées de manière inchangée sur la base du $WACC_{t+2}$ jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBIT.

Revenus nets de la gestion des congestions

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire. Les revenus nets de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, sont versés à Swissgrid conformément aux directives de l'EiCom et doivent être utilisés, selon la décision de l'EiCom, pour réduire les coûts imputables du réseau de transport et/ou pour maintenir ou développer le réseau de transport.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Réserve d'électricité

La réserve d'électricité comprend les mesures définies dans l'OIRH visant à accroître la sécurité d'approvisionnement et englobe des mandats relatifs à l'utilisation de réserves hydroélectriques ainsi que de centrales de réserve, de groupes électrogènes de secours mis en commun et d'installations chaleur-force (installations CCF). Les coûts liés à ces mesures doivent être facturés via Swissgrid, conformément à l'ordonnance. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Réserve d'électricité. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité sont présentées dans la note 7.

Depuis l'exercice 2024, les coûts imputables de la réserve d'électricité sont calculés de manière analogue à l'activité principale conformément à l'art. 15 LApEl. En revanche, les actifs nécessaires à la réserve d'électricité sont rémunérés au taux de rendement des fonds de tiers $_{t+0}$ inclus dans le $WACC_{t+0}$. Les différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément à l'art. 18a OApEl sont rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers $_{t+2}$ inclus dans le $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture survenues jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'EBIT selon l'OIRH résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à la réserve d'électricité et des différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024, ainsi que des impôts.

Coûts solidaires

Les coûts solidaires comprennent les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LApEl (entrée en vigueur le

1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium revêtant une importance stratégique. Conformément aux dispositions légales, les coûts liés à ces mesures doivent être facturés par Swissgrid. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Coûts solidaires. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement des coûts solidaires sont présentées dans la note 7.

L'EBIT des coûts solidaires résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et des différences de couverture, ainsi que des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et les différences de couverture sont calculées de manière analogue à l'activité principale respectivement avec le coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$) et avec le taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération n'a toutefois été appliquée qu'aux coûts selon l'art. 15b, al. 3 LApEI (renforcements du réseau avec raccordement au réseau moyenne tension et supérieure), puisque seuls ces coûts ont été remboursés durant l'exercice sous revue.

Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique pour le capital immobilisé dans le réseau électrique est fixé chaque année par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les taux de coût du capital pertinents pour l'exercice 2025 ($WACC_{t+0}$ et $WACC_{t+2}$) se composent comme suit:

	2025	2024
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$	3,98%	4,13%
Taux de rendement des fonds de tiers t_{+0}	2,00%	2,25%
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ ¹	3,28%	3,43%
Taux de rendement des fonds de tiers t_{+2} ¹	1,75%	2,00%

¹ Correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2025 en 2027 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} qui y est inclus (exercice précédent: correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2024 en 2026 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} qui y est inclus.

3. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses

et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquels il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments. Voir également les explications fournies dans les sections «Reconnaissance du chiffre d'affaires» de la note 1 et «Procédures juridiques» de la note 30.

4. Chiffre d'affaires net

mio CHF	2025	2024
Revenus de tarif Utilisation du réseau	497,2	473,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	100,1	74,7
Revenus ITC nets ²	1,0	3,0
Chiffre d'affaires net Utilisation du réseau	598,3	550,7
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	303,9	412,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	27,4	146,2
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	295,8	372,5
Chiffre d'affaires net Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	627,1	930,7
Revenus de tarif Pertes de transport	110,7	186,9
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	126,8	103,9
Revenus ITC nets ²	11,9	32,7
Chiffre d'affaires net Pertes de transport	249,4	323,5
Revenus de tarif Énergie réactive	22,9	17,3
Chiffre d'affaires net Énergie réactive	22,9	17,3
Revenus de tarif Réserve d'électricité	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité	2,2	17,5
Éliminations ³	-16,4	-14,6
	1 483,5	1 825,1

¹ L'affectation des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport aux différents segments est effectuée conformément aux exigences réglementaires.

² Les revenus ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspondent au revenu net. Les taxes de surveillance versées à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 6,2 millions (exercice précédent: CHF 6,1 millions), sont déduites au prorata du produit brut de CHF 19,1 millions (exercice précédent: CHF 41,8 millions).

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pu réduire les tarifs des services système généraux / de l'énergie d'ajustement et des pertes de transport et affiche, comme prévu, un chiffre d'affaires net inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique, outre la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF –108,1 millions) et Pertes de transport (CHF –76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF –76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF –70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'EICOM, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Revenus nets de la gestion des congestions

Les revenus nets encaissés par Swissgrid au cours de l'exercice au titre de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, et leur utilisation se composent comme suit:

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères encaissés par Swissgrid	428,0	324,8
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	271,2	324,8
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	156,8	–

L'EICOM détermine chaque année la manière dont les revenus de ventes aux enchères encaissés doivent être utilisés.

5. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Règlement gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,0	2,5
	27,2	18,7

6. Charges d'approvisionnement

mio CHF	2025	2024
Charges de redispatch national	7,1	44,0
Charges de Utilisation du réseau	7,1	44,0
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	104,0	115,3
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	1,4	1,4
Charges de renforcement du réseau ¹	–	17,3
Charges d'énergie PSS	177,3	266,0
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	63,6	60,5
Charges de Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	346,3	460,5
Charges de compensation de perte de transport	109,8	180,9
Charges de Pertes de transport	109,8	180,9
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	15,8	13,7
Charges de l'énergie réactive	15,8	13,7
Éliminations ³	–16,4	–14,6
	462,6	684,5

¹ À partir de l'exercice 2025, les coûts liés aux renforcements du réseau sont inclus dans les coûts solidaires, conformément aux dispositions de la LAPeI révisée (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025).

² Les coûts liés à l'énergie réactive / au maintien de la tension sont répartis au prorata entre les services système généraux / l'énergie d'ajustement et l'énergie réactive, conformément aux exigences réglementaires.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

La baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF –88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF –71,1 millions). Par ailleurs, des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

7. Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes, les tâches confiées à Swissgrid par la Confédération constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont indiqués dans le compte de résultat et dans les notes 4 et 6. Les données ci-dessous présentent le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement des activités d'intermédiation.

Réserve d'électricité

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité se compose des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Produit tarifaire Réserve d'électricité Activités d'intermédiation	119,7	627,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	16,9	–
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité Activités d'intermédiation	136,6	627,7
Produit tarifaire Réserve d'électricité Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
	138,8	645,2

Le tarif de la réserve d'électricité a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 1.20 à 0.23 ct./kWh. C'est la raison pour laquelle le poste Produit tarifaire de la réserve d'électricité a diminué comme prévu.

Les charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique	16,1	54,4
dont relation d'intermédiation	16,1	54,4
Charges de mise en réserve de centrales	183,8	128,4
dont relation d'intermédiation	183,8	128,4
Charges de mise en réserve de groupes électrogènes de secours	5,2	3,7
dont relation d'intermédiation	5,2	3,7
	205,1	186,5

L'augmentation des coûts liés à la mise en réserve des centrales s'explique par la décision prise par le Département fédéral de l'en-

vironnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre à disposition un banc d'essai pour turbines à gaz à partir de février 2027 en tant que centrale de réserve. Le banc d'essai fait partie de la solution transitoire visant à garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse pendant les prochains semestres d'hiver, jusqu'à ce que les futures centrales de réserve soient opérationnelles. Les contrats des centrales de réserve existantes expirent au printemps 2026. La baisse des charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique s'explique par une réduction des volumes d'acquisition par rapport à l'exercice précédent et par une baisse des prix d'acquisition.

Coûts solidaires

Avec l'entrée en vigueur de la LApEI révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous revue, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Les coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure, jusqu'à présent attribués au segment Services système généraux / Énergie d'ajustement et rétribués par Swissgrid, doivent également être pris en compte dans le segment Coûts solidaires à partir de cet exercice. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Les charges d'approvisionnement des coûts solidaires se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Renforcement du réseau	93,1	n/a
dont coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure	43,2	n/a
dont coûts de renforcement du réseau basse tension	49,6	n/a
dont coûts liés aux renforcements nécessaires des lignes de raccordement	0,3	n/a
Aides transitoires pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium	10,1	n/a
	103,2	n/a

Les charges d'approvisionnement pour les coûts solidaires concernent exclusivement des activités d'intermédiation. Les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure ont augmenté en raison du nombre croissant de demandes de renforcement du réseau approuvées par l'EiCom.

8. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2025	2024
Entretien du réseau	31,0	23,9
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,6	19,4
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	61,4	58,0
Maintenance matériel et logiciels	22,4	18,3
	138,8	120,1

Le poste Autres prestations dans le secteur du réseau comprend les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

L'augmentation des coûts liés à la maintenance du réseau et aux autres prestations de services dans le secteur du réseau est due à la hausse des coûts de maintenance et des indemnités pour les servitudes. De plus, l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels a entraîné une hausse des dépenses dans le poste Maintenance du matériel et des logiciels.

9. Charges de personnel

Personnel

mio CHF	2025	2024
Salaires bonus, allocations	124,9	116,9
Assurances du personnel	24,8	23,3
Autres charges de personnel	5,9	5,2
	155,6	145,4

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Effectifs au 31.12

Personnel effectifs au 31.12	31.12.2025	31.12.2024
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes	878,0 ¹	842,0 ¹
Équivalents temps plein	826,6	794,9
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes	28,0 ²	21,0 ²
Équivalents temps plein	22,5	15,4

¹ Y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 7 employé(e)s en charge de l'accueil des visiteurs (exercice précédent: y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 7 employé(e)s en charge de l'accueil des visiteurs).

² Y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 67 apprenti(e)s et stagiaires (exercice précédent: y compris 3 employé(e)s au salaire horaire et à l'exclusion de 57 apprenti(e)s et stagiaires).

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2025	2024
Rétributions versées à la Direction		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,82	1,82
Rémunérations variables	0,82	0,72
Prestations de prévoyance ¹	0,51	0,50
	3,15	3,04
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,52	0,52
Rémunérations variables	0,29	0,23
Prestations de prévoyance ¹	0,15	0,15
	0,96	0,90

¹ Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

10. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Loyers	11,3	11,9
Rentes de droit de superficie	2,9	4,7
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,7	2,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration y compris prestations sociales	0,9	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,6	2,5
Taxes, redevances, concessions	4,6	4,9
Assurances	2,4	2,5
Autres frais d'administration	5,3	10,5
	32,7	40,2

Les autres charges administratives comprennent des coûts de financement externe de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 6,2 millions), qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2025 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 77 500).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

11. Produits financiers

mio CHF	2025	2024
Produit des intérêts sur les dépôts à terme	1,4	2,0
Autres produits financiers	1,9	1,6
	3,3	3,6

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,7 million).

12. Charges financières

mio CHF	2025	2024
Intérêts des emprunts	10,5	15,9
Intérêts des prêts convertibles et prêts	0,9	0,6
Commissions de mise à disposition	0,7	0,7
Autres charges financières	0,7	2,0
	12,8	19,2

Au début de l'exercice 2025, une obligation de CHF 350 millions assortie d'un taux d'intérêt de 1,625% a été remboursée. En conséquence, les charges d'intérêts liées aux obligations ont diminué.

13. Impôts sur les bénéfices

mio CHF	2025	2024
Impôts sur le bénéfice courants	18,7	21,7
Variation des impôts différés	-2,3	-2,0
	16,4	19,7

Un taux d'imposition moyen de 15,7% (exercice précédent: 15,9%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants, et les impôts différés pour 2025 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 15,6% (exercice précédent: 15,7%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 15,2% (exercice précédent: 16,0%).

14. Actifs immobilisés

Tableau des immobilisations corporelles 2025

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2025	405,7	2 297,4	2 993,6	269,1	89,6	6 055,4
Entrées	119,0	10,7	8,9	2,3	13,9	154,8
Sorties	-1,2	-11,6	-21,7	-1,0	-	-35,5
Reclassification	-49,9	24,4	6,1	16,0	4,2	0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2025	473,6	2 320,9	2 986,9	286,4	107,7	6 175,5
Amortissements cumulés au 1.1.2025	5,2	1 634,2	1 851,9	97,1	69,6	3 658,0
Amortissements	-	64,7	46,6	8,2	14,9	134,4
Dépréciations	1,2	-	-	-	-	1,2
Sorties	-1,2	-11,4	-16,5	-0,6	-	-29,7
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2025	5,2	1 687,5	1 882,0	104,7	84,5	3 763,9
Valeur comptable nette au 1.1.2025	400,5	663,2	1 141,7	172,0	20,0	2 397,4
Valeur comptable nette au 31.12.2025	468,4	633,4	1 104,9	181,7	23,2	2 411,6

Tableau des immobilisations corporelles 2024

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2024	281,5	2 273,8	2 929,3	255,8	58,3	5 798,7
Entrées	237,4	9,5	22,4	1,9	9,9	281,1
Sorties	-	-2,7	-0,6	-	-	-3,3
Reclassification	-113,2	16,8	42,5	11,4	21,4	-21,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2024	405,7	2 297,4	2 993,6	269,1	89,6	6 055,4
Amortissements cumulés au 1.1.2024	5,2	1 570,7	1 802,9	91,5	54,0	3 524,3
Amortissements	-	65,8	49,3	5,6	15,6	136,3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-2,3	-0,3	-	-	-2,6
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2024	5,2	1 634,2	1 851,9	97,1	69,6	3 658,0
Valeur comptable nette au 1.1.2024	276,3	703,1	1 126,4	164,3	4,3	2 274,4
Valeur comptable nette au 31.12.2024	400,5	663,2	1 141,7	172,0	20,0	2 397,4

Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 312,5 millions (exercice précédent: CHF 287,3 millions). Au cours de l'exercice sous revue, les immobilisations corporelles ont été financées à hauteur de CHF 156,8 millions par les revenus de ventes aux enchères (aucun financement par les revenus de ventes aux enchères lors de l'exercice précédent). En outre, des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale d'un montant de CHF 0,9 million ont été perçues en 2025 (exercice précédent: CHF 6,2 millions). Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet d'une valeur de CHF 0,8 million ont été reclassés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction (exercice précédent: reclassement de CHF 21,1 millions des immobilisations incorporelles vers les immobilisations corporelles).

Par ailleurs, des immobilisations corporelles d'un montant de CHF 23,0 millions (exercice précédent: CHF 22,3 millions) ont été acquises par des proches en 2025.

Tableau des immobilisations incorporelles 2025

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2025	19,7	7,5	27,2	191,4	–	191,4	168,6	69,3	237,9	379,7	76,8	456,5
Entrées	18,2	5,9	24,1	–	–	–	16,6	3,4	20,0	34,8	9,3	44,1
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–5,5	–1,6	–7,1	–0,5	–	–0,5	4,6	2,2	6,8	–1,4	0,6	–0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2025	32,4	11,8	44,2	190,9	–	190,9	189,8	74,9	264,7	413,1	86,7	499,8
Amortissements cumulés au 1.1.2025	–	–	–	106,9	–	106,9	145,6	63,8	209,4	252,5	63,8	316,3
Amortissements	–	–	–	5,5	–	5,5	17,1	4,0	21,1	22,6	4,0	26,6
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2025	–	–	–	112,4	–	112,4	162,7	67,8	230,5	275,1	67,8	342,9
Valeur comptable nette au 1.1.2025	19,7	7,5	27,2	84,5	–	84,5	23,0	5,5	28,5	127,2	13,0	140,2
Valeur comptable nette au 31.12.2025	32,4	11,8	44,2	78,5	–	78,5	27,1	7,1	34,2	138,0	18,9	156,9

Tableau des immobilisations incorporelles 2024

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2024	2,7	1,0	3,7	191,4	–	191,4	140,9	63,0	203,9	335,0	64,0	399,0
Entrées	16,7	4,8	21,5	–	–	–	11,8	3,1	14,9	28,5	7,9	36,4
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	0,3	1,7	2,0	–	–	–	15,9	3,2	19,1	16,2	4,9	21,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2024	19,7	7,5	27,2	191,4	–	191,4	168,6	69,3	237,9	379,7	76,8	456,5
Amortissements cumulés au 1.1.2024	–	–	–	101,2	–	101,2	131,8	59,4	191,2	233,0	59,4	292,4
Amortissements	–	–	–	5,7	–	5,7	13,8	4,4	18,2	19,5	4,4	23,9
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2024	–	–	–	106,9	–	106,9	145,6	63,8	209,4	252,5	63,8	316,3
Valeur comptable nette au 1.1.2024	2,7	1,0	3,7	90,2	–	90,2	9,1	3,6	12,7	102,0	4,6	106,6
Valeur comptable nette au 31.12.2024	19,7	7,5	27,2	84,5	–	84,5	23,0	5,5	28,5	127,2	13,0	140,2

Au cours de l'exercice, des immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 0,3 million (exercice précédent: CHF 0,2 million) ont été acquises par des proches.

15. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Participations	5,0	5,0
	5,0	5,0

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

	Lieu	Monnaie	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	Luxembourg (LUX)	EUR	0,130	3,85
TSCNET Services GmbH	Munich (D)	EUR	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	EUR	52,119	5,0
Pronovo AG	Frick (CH)	CHF	0,100	100,0
Equigy B.V.	Arnhem (NL)	EUR	0,050	20,0

En raison de changements dans l'actionnariat, la participation de Swissgrid dans le Joint Allocation Office (JAO) est passée de 4% à 3,85%. Les parts d'ecmt AG ont été cédées au cours de l'exercice 2025. Les autres données restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64, al. 5 LEne.

16. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2023	118,8	539,0	227,3	15,8	466,4	–	1 367,3	–	1 367,3
Variation 2024	–2,0	–438,7	–132,0	–2,1	–8,0	–	–582,8		
Variation de la relation d'intermédiation 2024	–	–	–	–	–441,2	–	–441,2		
État au 31.12.2024	116,8	100,3	95,3	13,7	17,2	–	343,3	–	343,3
Variation 2025	–79,1	–249,9	–134,0	–5,9	0,9	1,2	–466,8		
Variation de la relation d'intermédiation 2025	–	–	–	–	68,5	103,2	171,7		
État au 31.12.2025	37,7	–149,6	–38,7	7,8	86,6	104,4	48,2	–188,3	236,5
dont à court terme	8,8	–	–	4,6	28,8	–	42,2	–	42,2

Les valeurs négatives correspondent à des excédents de couverture, les autres à des déficits.

Les différences de couverture résultent des différences entre les coûts et les recettes d'une année et se composent comme suit:

2025

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 483,5	598,3	627,1	249,4	22,9	2,2	–	–	–16,4
Autre produit d'exploitation	27,2	2,4	0,3	–	–	0,1	–	24,4	–
Charges d'approvisionnement	–462,6	–7,1	–346,3	–109,8	–15,8	–	–	–	16,4
Charges d'exploitation ¹	–295,7	–236,5	–31,3	–4,1	–0,7	–2,4	–	–20,7	–
Amortissements et dépréciations	–168,0	–158,6	–4,9	–0,7	–0,1	–0,4	–	–3,3	–
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–117,6	–119,4	5,0	–0,8	–0,4	–0,4	–1,2	–0,4	–
Variation des différences de couverture (hors relations d'intermédiation)	466,8	79,1	249,9	134,0	5,9	–0,9	–1,2	–	–
Chiffre d'affaires net des activités d'intermédiation	136,6					136,6	–		
Charges d'approvisionnement de la relation d'intermédiation	–308,3					–205,1	–103,2		
Variation des différences de couverture de la relation d'intermédiation	–171,7					–68,5	–103,2		

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

2024

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 825,1	550,7	930,7	323,5	17,3	17,5	–	–14,6
Autre produit d'exploitation	18,7	1,9	0,3	–	–	0,1	16,4	–
Charges d'approvisionnement	–684,5	–44,0	–460,5	–180,9	–13,7	–	–	14,6
Charges d'exploitation ¹	–276,5	–227,6	–23,7	–3,1	–0,7	–7,6	–13,8	–
Amortissements et dépréciations	–160,9	–152,7	–4,9	–0,5	–0,2	–0,4	–2,2	–
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–139,1	–126,3	–3,2	–7,0	–0,6	–1,6	–0,4	–
Variation des différences de couverture (hors relations d'intermédiation)	582,8	2,0	438,7	132,0	2,1	8,0	–	–
Chiffre d'affaires net des activités d'intermédiation	627,7					627,7		
Charges d'approvisionnement de la relation d'intermédiation	–186,5					–186,5		
Variation des différences de couverture de la relation d'intermédiation	441,2					441,2		

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

17. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	16,8	29,9
Autres créances	0,2	0,7
Comptes de régularisation actifs	0,2	18,0
Liquidités	20,0	49,5
	37,2	98,1

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	28,9	59,1
Autres engagements	0,9	–
Comptes de régularisation passifs	7,4	39,0
	37,2	98,1

Les revenus nets issus de la gestion des congestions se composent comme suit:

Revenus nets de la gestion des congestions

mio CHF	2025	2024
Part au revenu Suisse	421,2	376,7
Règlement gestion des congestions (produits financiers inclus)	–24,2	–16,0
Revenu net de la gestion des congestions	397,0	360,7
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères non encore encaissés au cours de l'exercice sous revue	4,9	35,9

Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid	428,0	324,8
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères de l'exercice précédent encaissés au cours de l'exercice sous revue	35,9	–

18. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	222,0	414,1
Corrections de valeur individuelles	–	–
	222,0	414,1

19. Autres créances

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,5	0,5
Immobilisations financières à court terme	325,0	–
Frais d'exécution pour la gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,1	2,5
	352,8	19,2

20. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	62,2	97,1
Divers	12,7	15,6
	74,9	112,7

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires, ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

21. Dettes financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts	1 565,0	1 915,0
Prêts convertibles	5,8	11,0
Prêts	50,1	100,1
Total engagements financiers	1 620,9	2 026,1
dont à court terme	402,0	405,2

Les conditions d'intérêt et les échéances des dettes financières sont les suivantes:

mio CHF	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans	Total
État au 31.12.2025					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	475,0	740,0	1 565,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	2,0	3,8	–	5,8
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	–	0,1	50,1
État au 31.12.2024					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	675,0	890,0	1 915,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	5,2	5,8	–	11,0
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	50,0	0,1	100,1

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Ces prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit engagées s'élèvent au total à CHF 600 millions et n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2025.

22. Provisions

mio CHF	Démantèlement	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31.12.2023	1,5	0,4	31,7	33,6
Formation	–	–	–	–
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	–	–	–2,0	–2,0
État au 31.12.2024	1,5	0,4	29,7	31,6
Formation	–	–	–	–
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	–	–0,4	–2,3	–2,7
État au 31.12.2025	1,5	–	27,4	28,9
dont à court terme	–	–	–	–

23. Autres engagements

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Taxe sur la valeur ajoutée	7,1	27,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	–	0,1
Autres	2,5	0,2
	9,6	27,3

Le poste Autres comprend notamment les engagements ouverts à la date de clôture envers la CPE Caisse de Pension Energie à hauteur de CHF 2 millions (sur l'exercice précédent, aucun engagement ouvert à la date de clôture du bilan).

24. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	131,2	52,1
Personnel et assurances du personnel	13,1	18,9
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	7,0	13,7
Impôts	10,5	13,6
	161,8	98,3

L'augmentation des prestations non facturées déjà fournies s'explique par des coûts qui doivent être remboursés pour la première fois par Swissgrid. Il s'agit des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Le versement de ces coûts interviendra en 2026, conformément aux prescriptions légales.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Baux à long terme

Des baux à long terme aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2025	7,1	41,3	51,7	100,1
31.12.2024	6,9	40,0	55,7	102,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2025	1,0	1,8	2,8
31.12.2024	1,0	2,8	3,8

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition pour pertes de transport. Les couvertures ont été conclues en EUR:

mio EUR	31.12.2025	31.12.2024
Montant nominal	94,7	116,1
Les valeurs de remplacement positives	3,8	3,3
Les valeurs de remplacement négatives	–0,9	–15,9
Valeurs de remplacement nettes ¹	2,9	–12,6

¹ La valeur nette de remplacement s'élève, après conversion, à CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF –11,9 millions).

27. Prévoyance professionnelle

mio CHF	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exer- cice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024			2025	2024
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture (CPE)	15,6	–	–	–	14,5	14,5	13,6

Swissgrid est affiliée à la CPE Caisse de Pension Energie, l'institution de prévoyance commune. Pour cette raison, il est impossible de déterminer un avantage économique ou un engagement économique sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2025, la caisse de prévoyance commune présentait un taux de couverture de 120,9% (exercice précédent: 120,7%). Les calculs actuariels se basent sur un taux d'intérêt technique de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) ainsi que sur les bases techniques de la LPP 2020 (exercice précédent: LPP 2020).

28. Transactions avec des proches

Compte de résultat

Transactions avec des proches en mio CHF	2025	2024
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	599,1	679,3
dont Utilisation du réseau	332,3	317,8
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	172,4	219,8
dont Pertes de transport	73,6	125,7
dont Énergie réactive	20,8	16,0
Autre produit d'exploitation	0,1	0,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	256,5	383,6
dont Utilisation du réseau	7,3	34,6
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	211,4	298,9
dont Pertes de transport	30,0	44,2
dont Énergie réactive	7,8	5,9
Charges de matériel et prestations de tiers	15,2	13,6
Autres charges d'exploitation	4,2	5,9

Activités d'intermédiation

mio CHF	2025	2024
Chiffre d'affaires net	21,6	119,9
dont Réserve d'électricité	21,6	119,9
Charges d'approvisionnement	41,1	25,8
dont Réserve d'électricité	4,1	25,8
dont coûts solidaires	37,0	–

Bilan

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Créances résultant de livraisons et de prestations	97,7	150,5
Comptes de régularisation actifs	15,0	25,2
Passif		
Prêts convertibles et prêts	0,4	0,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	39,8	68,6
Comptes de régularisation passifs	27,5	8,3

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

Comme l'exercice précédent, aucune transaction n'a été effectuée avec des membres du Conseil d'administration ou de la Direction au cours de l'exercice sous revue, à l'exception des rétributions ordinaires.

29. Subventions publiques

mio CHF	2025	2024
Subventions publiques liées à la valeur patrimoniale	0,9	6,2

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid perçoit des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale, qui sont compensées par la valeur patrimoniale.

30. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EICom approuve leur imputation dans les tarifs.

Actuellement, l'EICom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

31. Rapports sectoriels

Rapport sectoriel 2025

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 483,5	598,3	627,1	249,4	22,9	2,2	–	–	–16,4
Autre produit d'exploitation	27,2	2,4	0,3	–	–	0,1	–	24,4	–
Variation des différences de couverture	–466,8	–79,1	–249,9	–134,0	–5,9	0,9	1,2	–	–
Total des produits d'exploitation	1 043,9	521,6	377,5	115,4	17,0	3,2	1,2	24,4	–16,4
Charges d'approvisionnement	–462,6	–7,1	–346,3	–109,8	–15,8	–	–	–	16,4
Marge brute	581,3	514,5	31,2	5,6	1,2	3,2	1,2	24,4	–
Charges d'exploitation ¹	–295,7	–236,5	–31,3	–4,1	–0,7	–2,4	–	–20,7	–
Amortissements et dépréciations	–168,0	–158,6	–4,9	–0,7	–0,1	–0,4	–	–3,3	–
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	117,6	119,4	–5,0	0,8	0,4	0,4	1,2	0,4	–

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2024

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 825,1	550,7	930,7	323,5	17,3	17,5	–	–14,6
Autre produit d'exploitation	18,7	1,9	0,3	–	–	0,1	16,4	–
Variation des différences de couverture	–582,8	–2,0	–438,7	–132,0	–2,1	–8,0	–	–
Total des produits d'exploitation	1 261,0	550,6	492,3	191,5	15,2	9,6	16,4	–14,6
Charges d'approvisionnement	–684,5	–44,0	–460,5	–180,9	–13,7	–	–	14,6
Marge brute	576,5	506,6	31,8	10,6	1,5	9,6	16,4	–
Charges d'exploitation ¹	–276,5	–227,6	–23,7	–3,1	–0,7	–7,6	–13,8	–
Amortissements et dépréciations	–160,9	–152,7	–4,9	–0,5	–0,2	–0,4	–2,2	–
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	139,1	126,3	3,2	7,0	0,6	1,6	0,4	–

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

32. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2025 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés le 16 avril 2026 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Rapport de l'auditeur indépendant



Rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels Swiss GAAP RPC

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau des flux de trésorerie et l'évolution des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 35 à 56) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

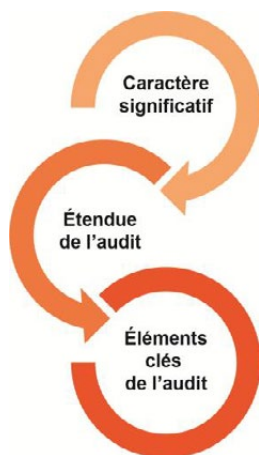
Nous avons effectué notre audit conformément à la Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00



Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 36'200'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit:

- Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)
- Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 36'200'000
Point de référence	Total «Actifs»
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des «Actifs» comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car nous estimons que c'est la valeur qui tient le mieux compte de l'objectif de l'entreprise, qui est de garantir une exploitation performante du réseau de transport.



Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Pour l'exercice 2025, Swissgrid présente un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 117.6 millions (année précédente: CHF 139.1 millions), dont les composantes dans le domaine d'activité réglementé de la société sont régies par les dispositions de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), ainsi que par des directives du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La variation des différences de couverture s'élève à CHF -466.8 millions (année précédente: CHF -582.8 millions de CHF). Des plus amples informations sur l'EBIT et les différences de couverture figurent dans l'annexes aux comptes annuels Swiss GAAP RPC, sous «2. Principes réglementaires», «3. Incertitudes relatives aux estimations», «16. Différences de couverture», «30. Procédures juridiques» et «31. Rapports sectoriels».</p> <p>Le calcul correspondant est décrit dans les principes réglementaires.</p> <p>Les différences de couverture résultent des écarts de quantité et de prix entre les dépenses et les recettes effectives ainsi que du côté des ventes tarifaires et de l'approvisionnement. Les tarifs sont fixés sur la base</p>	<p>En ce qui concerne le calcul de l'EBIT et des différences de couverture, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification que les paramètres utilisés dans le calcul du résultat de l'activité réglementée, tels que le WACC, correspondent au taux prescrit par le DETEC. • Recalcul mathématique et contrôle de plausibilité du calcul des différences de couverture. • Évaluer et tester les contrôles clés prévus pour le calcul. • Vérifier la conformité avec les exigences légales, réglementaires et judiciaires pertinentes.



des coûts prévisionnels. Ces différences de couverture sont délimitées dans le bilan en tant qu'«excédents ou déficits de couverture» et sont dissoutes dans les périodes tarifaires futures dans le compte de résultat en tant que «variation des différences de couverture».

Le risque que le calcul de l'EBIT et des différences de couverture ne soit pas déterminé conformément aux dispositions représente un point de contrôle particulièrement important, car il a une influence considérable sur le calcul des tarifs et sur le résultat de l'entreprise.

Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Éléments clés de l'audit

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a présenté un chiffre d'affaires net de CHF 1'483.5 millions (année précédente : 1'825.1 millions) et des charges d'approvisionnement de CHF 462.6 millions (année précédente : CHF 684.5 millions). De plus amples informations sur le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement figurent dans l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC, au point «1. Principes de présentation des comptes», «4. Chiffre d'affaires net», «6. Charges d'approvisionnement» et «31. Rapports sectoriels».

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement sont des chiffres clés du reporting financier et font donc l'objet d'une attention particulière de la part des parties prenantes internes et externes.

Nous considérons que l'exhaustivité et l'existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement, en raison de leur volume, ainsi que les

Manière dont les éléments clés ont été examinés

En ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des charges d'approvisionnement, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:

- Contrôle assisté par informatique de la cohérence des données de base utilisées pour la délimitation du chiffre d'affaires et, par conséquent, contrôle de l'intégralité du chiffre d'affaires net facturé et des charges d'approvisionnement.
- Vérification du transfert correct des données entre les différents systèmes.
- Vérification de l'efficacité des contrôles clés dans le processus de régularisation du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement à la date de clôture du bilan.
- Contrôle par sondage de l'existence de la transaction.
- Contrôle de plausibilité des modifications des postes d'approvisionnement.



estimations et hypothèses nécessaires à leur détermination, constituent un élément particulièrement important de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels Swiss GAAP RPC et des comptes annuels statutaires, ainsi de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux prescriptions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Wintermantel
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 16 avril 2026

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires net	4	1 483,5	1 825,1
Autre produit d'exploitation	5	27,2	18,7
Variation des différences de couverture		-464,5	-580,8
Prestations propres à l'actif		31,4	29,2
Total des produits d'exploitation		1 077,6	1 292,2
Charges d'approvisionnement	6	462,6	684,5
Marge brute		615,0	607,7
Charges de matériel et prestations de tiers	8	138,8	120,1
Charges de personnel	9	155,6	145,4
Autres charges d'exploitation	10	32,7	40,2
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		287,9	302,0
Amortissements sur immobilisations corporelles		131,5	127,5
Amortissements sur immobilisations incorporelles		43,4	40,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		113,0	133,8
Produits financiers		3,3	3,6
Charges financières		12,8	19,2
Résultat avant impôts		103,5	118,2
Impôts sur le bénéfice		18,7	21,7
Bénéfice de l'exercice		84,8	96,5

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations financières		177,4	354,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	11	222,0	414,1
Autres créances	12	352,8	19,2
Stocks		2,9	2,5
Comptes de régularisation actifs	13	74,9	112,7
Déficits à court terme		42,2	209,3
Actifs détenus à titre fiduciaire	14	37,2	98,1
Actif circulant		909,4	1 210,7
Participations	15	5,0	5,0
Immobilisations corporelles	16	2 288,6	2 264,5
Immobilisations incorporelles	17	256,7	256,8
Déficits à long terme		166,9	104,3
Actif immobilisé		2 717,2	2 630,6
Actif		3 626,6	3 841,3

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	18	164,1	179,3
Engagements financiers à court terme	21	402,0	405,2
Autres engagements	19	9,6	27,3
Comptes de régularisation passifs	20	161,8	98,3
Provisions à court terme	22	–	0,1
Passifs détenus à titre fiduciaire	14	37,2	98,1
Fonds de tiers à court terme		774,7	808,3
Engagements financiers à long terme	21	1 218,9	1 620,9
Provisions à long terme	22	1,5	1,8
Excédents à long terme		188,3	–
Fonds de tiers à long terme		1 408,7	1 622,7
Fonds de tiers		2 183,4	2 431,0
Capital-actions	23	334,5	334,5
Réserve légale issue du capital		430,1	430,1
Réserves issues d'apports de capital		430,1	430,1
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Bénéfice au bilan		677,0	644,1
Report à nouveau		592,2	547,5
Bénéfice de l'exercice		84,8	96,5
Total des fonds propres		1 443,2	1 410,3
Passif		3 626,6	3 841,3

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	2025	2024
Bénéfice de l'exercice	84,8	96,5
Charges financières	12,8	19,2
Produits financiers	-3,3	-3,6
Impôts sur les bénéfices	18,7	21,7
Amortissements	174,9	168,2
Variation des stocks	-0,4	-1,6
Variation des provisions	-0,4	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	192,1	-191,8
Variation des autres créances	-8,6	-0,2
Variation des comptes de régularisation actifs	37,8	-0,8
Variation des différences de couverture	292,8	1 022,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations	-15,2	6,5
Variation des autres engagements	-17,7	13,8
Variation des comptes de régularisation passifs	70,9	-3,5
Intérêts perçus	1,4	2,0
Impôts payés	-21,7	-22,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	818,9	1 125,7
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles	-312,5	-287,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau	156,8	-
Subventions publiques	0,9	6,2
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	-154,8	-281,1
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-44,1	-36,4
Investissements dans des participations	-325,0	-
Dividendes reçus	0,9	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-523,0	-316,8
Variation des engagements financiers à court terme	-55,2	-510,0
Remboursement d'emprunts	-350,0	-
Intérêts payés	-16,5	-25,6
Dividendes versés	-51,9	-30,0
Flux de trésorerie des activités de financement	-473,6	-565,6
Influence de la conversion des devises sur les liquidités	0,3	0,4
Variation des liquidités	-177,4	243,7
Justification		
Liquidités au début de l'exercice	354,8	111,1
Liquidités à la fin de l'exercice	177,4	354,8
Variation des liquidités	-177,4	243,7

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le fonds Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les postes de chiffre d'affaires et d'approvisionnement de l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux / Énergie d'ajustement, Pertes de transports et Énergie réactive) résultent des activités définies dans la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Ils comprennent les prestations visant à garantir une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, en particulier les services système et la gestion des groupes-bilan et des congestions.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui

ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: 15 à 60 ans
- Sous-stations: 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les droits d'utilisation comprennent les servitudes et les droits d'utilisation d'installations à usage mixte indemnisés une seule fois avant le 1^{er} juin 2019.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À chaque date de clôture, il est vérifié s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement qui ne sont pas dépréciables. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimo-

niales commence dès leur achèvement ou dès qu'elles sont en état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée maximale de 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée

bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

Subventions publiques

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid peut bénéficier, sous forme de participations aux coûts liées à des projets, de subventions publiques liées à la valeur patrimoniale ou au résultat. Les subventions publiques liées à la valeur patrimoniale sont compensées par l'actif au moment où elles sont reçues. Les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat. La nature et le montant des subventions publiques comptabilisées sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels.

2. Principes réglementaires

Différences de couverture (excédents et déficits)

Conformément à l'art. 14 LApEI et à l'OIRH, les coûts liés à l'utilisation du réseau doivent être répartis entre les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures en tant que charges ou produits. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT de l'activité principale

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de l'activité principale est défini pour les coûts imputables à l'art. 15 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et pour la rémunération des différences de couverture générées à partir de l'exercice 2024 à l'art. 18a de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). L'EBIT est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture qui apparaîtront à compter de l'exercice 2024 au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$ et aux impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Conformément à la directive 03/2024 de l'EiCom, les différences de couverture doivent être rémunérées de manière inchangée sur la

base du $WACC_{t+2}$ jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBIT.

Revenus nets de la gestion des congestions

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire. Les revenus nets de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, sont versés à Swissgrid conformément aux directives de l'EiCom et doivent être utilisés, selon la décision de l'EiCom, pour réduire les coûts imputables du réseau de transport et/ou pour maintenir ou développer le réseau de transport.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Réserve d'électricité

La réserve d'électricité comprend les mesures définies dans l'OIRH visant à accroître la sécurité d'approvisionnement et englobe des mandats relatifs à l'utilisation de réserves hydroélectriques ainsi que de centrales de réserve, de groupes électrogènes de secours mis en commun et d'installations chaleur-force (installations CCF). Les coûts liés à ces mesures doivent être facturés via Swissgrid, conformément à l'ordonnance. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Réserve d'électricité. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité sont présentées dans la note 7.

Depuis l'exercice 2024, les coûts imputables de la réserve d'électricité sont calculés de manière analogue à l'activité principale conformément à l'art. 15 LApEI. En revanche, les actifs nécessaires à la réserve d'électricité sont rémunérés au taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$. Les différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément à l'art. 18a OApEI sont rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture survenues jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'EBIT selon l'OIRH résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à la réserve d'électricité et des différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024, ainsi que des impôts.

Coûts solidaires

Les coûts solidaires comprennent les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LApEI (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium revêtant une importance stratégique. Conformément aux dispositions légales, les coûts liés à ces mesures doivent être facturés par Swissgrid. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation

puisque'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Coûts solidaires. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement des coûts solidaires sont présentées dans la note 7.

L'EBIT des coûts solidaires résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et des différences de couverture, ainsi que des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et les différences de couverture sont calculées de manière analogue à l'activité principale respectivement avec le coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$) et avec le taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération n'a toutefois été appliquée qu'aux coûts selon l'art. 15b, al. 3 LApEI (renforcements du réseau avec raccordement au réseau moyenne tension et supérieure), puisque seuls ces coûts ont été remboursés durant l'exercice sous revue.

Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique pour le capital immobilisé dans le réseau électrique est fixé chaque année par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les taux de coût du capital pertinents pour l'exercice 2025 ($WACC_{t+0}$ et $WACC_{t+2}$) se composent comme suit:

	2025	2024
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$	3,98%	4,13%
Taux de rendement des fonds de tiers _{t+0}	2,00%	2,25%
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ ¹	3,28%	3,43%
Taux de rendement des fonds de tiers _{t+2} ¹	1,75%	2,00%

¹ Correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2025 en 2027 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} qui y est inclus (exercice précédent: correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2024 en 2026 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} qui y est inclus.

3. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquels il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées

par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments. Voir également les explications fournies dans les sections «Reconnaissance du chiffre d'affaires» de la note 1 et «Procédures juridiques» de la note 26.

4. Chiffre d'affaires net

mio CHF	2025	2024
Revenus de tarif Utilisation du réseau	497,2	473,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	100,1	74,7
Revenus ITC nets ²	1,0	3,0
Chiffre d'affaires net Utilisation du réseau	598,3	550,7
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	303,9	412,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	27,4	146,2
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	295,8	372,5
Chiffre d'affaires net Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	627,1	930,7
Revenus de tarif Pertes de transport	110,7	186,9
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	126,8	103,9
Revenus ITC nets ²	11,9	32,7
Chiffre d'affaires net Pertes de transport	249,4	323,5
Revenus de tarif Énergie réactive	22,9	17,3
Chiffre d'affaires net Énergie réactive	22,9	17,3
Revenus de tarif Réserve d'électricité	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité	2,2	17,5
Éliminations ³	-16,4	-14,6
	1483,5	1825,1

¹ L'affectation des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport aux différents segments est effectuée conformément aux exigences réglementaires.

² Les revenus ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspondent au revenu net. Les taxes de surveillance versées à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 6,2 millions (exercice précédent: CHF 6,1 millions), sont déduites au prorata du produit brut de CHF 19,1 millions (exercice précédent: CHF 41,8 millions).

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pu réduire les tarifs des services système généraux / de l'énergie d'ajustement et des pertes de transport et affiche, comme prévu, un chiffre d'affaires net inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique, outre la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF -108,1 millions) et Pertes de transport (CHF -76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF -76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF -70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'EiCom, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Revenus nets de la gestion des congestions

Les revenus nets encaissés par Swissgrid au cours de l'exercice au titre de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, et leur utilisation se composent comme suit:

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères encaissés par Swissgrid	428,0	324,8
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	271,2	324,8
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	156,8	—

L'utilisation des revenus de ventes aux enchères encaissés est déterminée chaque année par l'EiCom.

5. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Règlement gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,0	2,5
	27,2	18,7

6. Charges d'approvisionnement

mio CHF	2025	2024
Charges de redispatch national	7,1	44,0
Charges de Utilisation du réseau	7,1	44,0
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	104,0	115,3
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	1,4	1,4
Charges de renforcement du réseau ¹	–	17,3
Charges d'énergie PSS	177,3	266,0
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	63,6	60,5
Charges de Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	346,3	460,5
Charges de compensation de perte de transport	109,8	180,9
Charges de Pertes de transport	109,8	180,9
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	15,8	13,7
Charges de l'énergie réactive	15,8	13,7
Éliminations ³	–16,4	–14,6
	462,6	684,5

¹ À partir de l'exercice 2025, les coûts liés aux renforcements du réseau sont inclus dans les coûts solidaires, conformément aux dispositions de la LApEI révisée (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025).

² Les coûts liés à l'énergie réactive / au maintien de la tension sont répartis au prorata entre les services système généraux / l'énergie d'ajustement et l'énergie réactive, conformément aux exigences réglementaires.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

La baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF –88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF –71,1 millions). Par ailleurs, des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

7. Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes, les tâches confiées à Swissgrid par la Confédération constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont indiqués dans le compte de résultat et dans les notes 4 et 6. Les données ci-dessous présentent le chiffre

d'affaires net et les charges d'approvisionnement des activités d'intermédiation.

Réserve d'électricité

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité se compose des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	119,7	627,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	16,9	–
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	136,6	627,7
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
	138,8	645,2

Le tarif de la réserve d'électricité a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 1.20 à 0.23 ct./kWh. C'est la raison pour laquelle le poste Produit tarifaire de la réserve d'électricité a diminué comme prévu.

Les charges d'approvisionnement pour la réserve d'électricité se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique	16,1	54,4
dont relation d'intermédiation	16,1	54,4
Charges de mise en réserve de centrales	183,8	128,4
dont relation d'intermédiation	183,8	128,4
Charges de mise en réserve de groupes électrogènes de secours	5,2	3,7
dont relation d'intermédiation	5,2	3,7
	205,1	186,5

L'augmentation des coûts liés à la mise en réserve des centrales s'explique par la décision prise par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre à disposition un banc d'essai pour turbines à gaz à partir de février 2027 en tant que centrale de réserve. Le banc d'essai fait partie de la solution transitoire visant à garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse pendant les prochains semestres d'hiver, jusqu'à ce que les futures centrales de réserve soient opérationnelles. Les contrats des centrales de réserve existantes expirent au printemps 2026. La baisse des charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique s'explique par une réduction des volumes d'acquisition par rapport à l'exercice précédent et par une baisse des prix d'acquisition.

Coûts solidaires

Avec l'entrée en vigueur de la LApEl révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous revue, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Les coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure, jusqu'à présent attribués au segment Services système généraux / Énergie d'ajustement et rétribués par Swissgrid, doivent également être pris en compte dans le segment Coûts solidaires à partir de cet exercice. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Les charges d'approvisionnement des coûts solidaires se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Renforcement du réseau	93,1	n/a
dont coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure	43,2	n/a
dont coûts de renforcement du réseau basse tension	49,6	n/a
dont coûts liés aux renforcements nécessaires des lignes de raccordement	0,3	n/a
Aides transitoires pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium	10,1	n/a
	103,2	n/a

Les charges d'approvisionnement pour les coûts solidaires concernent exclusivement des activités d'intermédiation. Les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure ont augmenté en raison du nombre croissant de demandes de renforcement du réseau approuvées par l'ElCom.

8. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2025	2024
Entretien du réseau	31,0	23,9
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,6	19,4
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	61,4	58,0
Maintenance matériel et logiciels	22,4	18,3
	138,8	120,1

Le poste Autres prestations dans le secteur du réseau comprend les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

L'augmentation des coûts liés à la maintenance du réseau et aux autres prestations de services dans le secteur du réseau est due à la hausse des coûts de maintenance et des indemnités pour les servitudes. De plus, l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels a entraîné une hausse des dépenses dans le poste Maintenance du matériel et des logiciels.

9. Charges de personnel

mio CHF	2025	2024
Salaires bonus, allocations	124,9	116,9
Assurances du personnel	24,8	23,3
Autres charges de personnel	5,9	5,2
	155,6	145,4

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

10. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Loyers	11,3	11,9
Rentes de droit de superficie	2,9	4,7
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,7	2,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration y compris prestations sociales	0,9	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,6	2,5
Taxes, redevances, concessions	4,6	4,9
Assurances	2,4	2,5
Autres frais d'administration	5,3	10,5
	32,7	40,2

Les autres charges administratives comprennent des coûts de financement externe de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 6,2 millions), qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administra-

tion s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2025 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 77 500).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

11. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2025, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 68,6 millions (exercice précédent: CHF 107,2 millions).

12. Autres créances

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2025 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 24,2 millions (exercice précédent: CHF 16,2 millions).

13. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	62,2	97,1
Divers	12,7	15,6
	74,9	112,7

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires, ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

14. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	16,8	29,9
Autres créances	0,2	0,7
Comptes de régularisation actifs	0,2	18,0
Liquidités	20,0	49,5
	37,2	98,1

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	28,9	59,1
Autres engagements	0,9	–
Comptes de régularisation passifs	7,4	39,0
	37,2	98,1

Les revenus nets issus de la gestion des congestions se composent comme suit:

Revenus nets de la gestion des congestions

mio CHF	2025	2024
Part au revenu Suisse	421,2	376,7
Règlement gestion des congestions (produits financiers inclus)	–24,2	–16,0
Revenu net de la gestion des congestions	397,0	360,7
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères non encore encaissés au cours de l'exercice sous revue	4,9	35,9

Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid	428,0	324,8
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères de l'exercice précédent encaissés au cours de l'exercice sous revue	35,9	–

15. Participations

	Lieu	Monnaie	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	Luxembourg (LUX)	EUR	0,130	3,85
TSCNET Services GmbH	Munich (D)	EUR	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	EUR	52,119	5,0
Pronovo AG	Frick (CH)	CHF	0,100	100,0
Equigy B.V.	Arnhem (NL)	EUR	0,050	20,0

En raison de changements dans l'actionnariat, la participation de Swissgrid dans le Joint Allocation Office (JAO) est passée de 4% à 3,85%. Les parts d'ecmt AG ont été cédées au cours de l'exercice 2025. Les autres données restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64, al. 5 LEne.

16. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Installations en construction	468,4	400,5
Sous-stations	590,8	613,4
Lignes	1 033,0	1 067,3
Terrains et bâtiments	173,2	163,3
Autres immobilisations corporelles	23,2	20,0
	2 288,6	2 264,5

17. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations incorporelles en développement	44,2	27,2
Droit d'utilisation	53,0	57,9
Logiciels	34,2	28,5
Pertes de fusion (goodwill)	125,3	143,2
	256,7	256,8

18. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2025, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 37,2 millions (exercice précédent: CHF 70,9 millions). À l'instar de l'exercice précédent, aucun engagement n'existe vis-à-vis de l'organe de révision externe au 31 décembre 2025.

19. Autres engagements

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Taxe sur la valeur ajoutée	7,1	27,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	–	0,1
Autres	2,5	0,2
	9,6	27,3

21. Dettes financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts	1 565,0	1 915,0
Prêts convertibles	5,8	11,0
Prêts	50,1	100,1
Total engagements financiers	1 620,9	2 026,1
dont à court terme	402,0	405,2

Les conditions d'intérêt et les échéances des dettes financières sont les suivantes:

mio CHF	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéances			Total
		1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans	
État au 31.12.2025					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	475,0	740,0	1 565,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	2,0	3,8	–	5,8
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	–	0,1	50,1
État au 31.12.2024					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	675,0	890,0	1 915,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	5,2	5,8	–	11,0
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	50,0	0,1	100,1

20. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	131,2	52,1
Personnel et assurances du personnel	13,1	18,9
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	7,0	13,7
Impôts	10,5	13,6
	161,8	98,3

L'augmentation des prestations non facturées déjà fournies s'explique par des coûts qui doivent être remboursés pour la première fois par Swissgrid. Il s'agit des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Le versement de ces coûts interviendra en 2026, conformément aux prescriptions légales.

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Ces prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 5,8 millions (exercice précédent: CHF 10,8 millions).

22. Provisions

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Démantèlement	1,5	1,5
Frais de procédures en justice	–	0,4
Total provisions	1,5	1,9
dont à court terme	–	0,1

23. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

24. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition pour pertes de transport. Les couvertures ont été conclues en EUR et se composent comme suit:

mio EUR	31.12.2025	31.12.2024
Montant nominal	94,7	116,1
Les valeurs de remplacement positives	3,8	3,3
Les valeurs de remplacement négatives	–0,9	–15,9
Valeurs de remplacement nettes ¹	2,9	–12,6

¹ La valeur nette de remplacement s'élève, après conversion, à CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF –11,9 millions).

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2025	1,0	1,8	2,8
31.12.2024	1,0	2,8	3,8

Baux à long terme

Des baux à long terme aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2025	7,1	41,3	51,7	100,1
31.12.2024	6,9	40,0	55,7	102,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

26. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'ElCom approuve leur imputation dans les tarifs.

Actuellement, l'ElCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

27. Honoraires de révision

Pour l'exercice 2025, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 198 900 (exercice précédent: CHF 198 900) et à CHF 39 980 pour les autres services (exercice précédent: CHF 34 000).

28. Subventions publiques

mio CHF	2025	2024
Subventions publiques liées à la valeur patrimoniale	0,9	6,2

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid perçoit des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale, qui sont compensées par la valeur patrimoniale.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2025 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés le 16 avril 2026 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2025	2024
Report de l'exercice précédent	592 171 363.17	547 525 118.61
Bénéfice de l'exercice	84 802 975.73	96 529 871.40
Bénéfice au bilan	676 974 338.90	644 054 990.01
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	45 816 225.59	51 883 626.84
Report à nouveau	631 158 113.31	592 171 363.17
Total affectation	676 974 338.90	644 054 990.01

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 16 avril 2026

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, Président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels statutaires

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025 et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

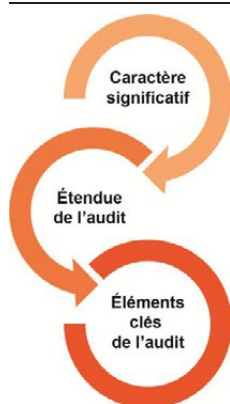
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 64 à 79) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 36'200'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit:

- Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)
- Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 36'200'000
Point de référence	Total «Actifs»
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des «Actifs» comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car nous estimons que c'est la valeur qui tient le mieux compte de l'objectif de l'entreprise, qui est de garantir une exploitation performante du réseau de transport.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.



Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)

Éléments clés de l'audit

Pour l'exercice 2025, Swissgrid présente un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 113 millions (année précédente: CHF 133.8 millions), dont les composantes dans le domaine d'activité réglementé de la société sont régies par les dispositions de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et de l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), ainsi que par des directives du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La variation des différences de couverture s'élève à CHF -464.5 millions (année précédente: CHF -580.8 millions de CHF). Des plus amples informations sur l'EBIT et les différences de couverture figurent dans l'annexes aux comptes annuels statutaires sous «2. Principes réglementaires», «3. Incertitudes relatives aux estimations» et «26. Procédures juridiques».

Le calcul correspondant est décrit dans les principes réglementaires.

Les différences de couverture résultent des écarts de quantité et de prix entre les dépenses et les recettes effectives ainsi que du côté des ventes tarifaires et de l'approvisionnement. Les tarifs sont fixés sur la base des coûts prévisionnels. Ces différences de couverture sont délimitées dans le bilan en tant qu'«excédents ou déficits de couverture» et sont dissoutes dans les périodes tarifaires futures dans le compte de résultat en tant que «variation des différences de couverture».

Le risque que le calcul de l'EBIT et des différences de couverture ne soit pas déterminé conformément aux dispositions représente un point de contrôle particulièrement important, car il a une influence considérable sur le calcul des tarifs et sur le résultat de l'entreprise.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

En ce qui concerne le calcul de l'EBIT et des différences de couverture, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:

- Vérification que les paramètres utilisés dans le calcul du résultat de l'activité réglementée, tels que le WACC, correspondent au taux prescrit par le DETEC.
- Recalcul mathématique et contrôle de plausibilité du calcul des différences de couverture.
- Évaluer et tester les contrôles clés prévus pour le calcul.
- Vérifier la conformité avec les exigences légales, réglementaires et judiciaires pertinentes.

Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Éléments clés de l'audit

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a présente un chiffre d'affaires net de CHF 1'483.5 millions (année précédente : 1'825.1 millions) et des charges

Manière dont les éléments clés ont été examinés

En ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des charges d'approvisionnement, nous avons acquis une compréhension



d'approvisionnement de CHF 462.6 millions (année précédente : CHF 684.5 millions). Des plus amples informations sur le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement figurent dans l'annexe aux comptes annuels statutaires sous «1. Principes de présentation des comptes», «4. Chiffre d'affaires net» et «6. Charges d'approvisionnement».

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement sont des chiffres clés du reporting financier et font donc l'objet d'une attention particulière de la part des parties prenantes internes et externes.

Nous considérons que l'exhaustivité et l'existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement, en raison de leur volume, ainsi que les estimations et hypothèses nécessaires à leur détermination, constituent un élément particulièrement important de l'audit.

approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:

- Contrôle assisté par informatique de la cohérence des données de base utilisées pour la délimitation du chiffre d'affaires et, par conséquent, contrôle de l'intégralité du chiffre d'affaires net facturé et des charges d'approvisionnement.
- Vérification du transfert correct des données entre les différents systèmes.
- Vérification de l'efficacité des contrôles clés dans le processus de régularisation du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement à la date de clôture du bilan.
- Contrôle par sondage de l'existence de la transaction.
- Contrôle de plausibilité des modifications des postes d'approvisionnement.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels statutaires et des comptes Swiss GAAP RPC, ainsi de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Wintermantel
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 16 avril 2026

Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais et comprend le rapport annuel, le rapport financier, la gouvernance d'entreprise et le rapport de développement durable. La version faisant foi est en langue allemande.

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Téléphone +41 58 580 21 11
E-mail info@swissgrid.ch

Service Médias

Téléphone +41 58 580 31 00
E-mail media@swissgrid.ch

Concept & design: [SOURCE Associates AG](#)
Réalisation technique et production: [Management Digital Data AG](#)

© Swissgrid SA, 2026

www.report.swissgrid.ch

Contact

Investor Relations et le Développement durable se



tiennent à la disposition des analystes et des investisseurs pour toute question relative à Swissgrid.

Hans Bucher



Corporate Finance & Investor Relations
Téléphone +41 58 580 27 71
media@swissgrid.ch

Kathrin Hofer

Le rapport annuel est également disponible en version numérique à l'adresse suivante:

